

Richert relance l'idée d'une faculté



Strasbourg a deux facultés publiques de théologie, catholique et protestante.

PHOTO – ARCHIVES DNA

Philippe Richert propose la création en Alsace d'une faculté de théologie musulmane. Elle « permettrait de former les cadres et les intellectuels dont l'islam a besoin dans notre pays : les imams et les enseignants », explique le président (UMP) du conseil régional d'Alsace.

Philippe Richert propose aussi d'abandonner le « délit de blasphème » que conserve le droit pénal local d'Alsace-Moselle et de « renforcer la dimension éthique de l'enseignement dispensé » dans les cours de religion confessionnelle d'Alsace-Moselle.

« Modèle alsacien de la laïcité »

Le président de la Région Alsace a formulé ces propositions lors de son audition, jeudi à Paris, devant l'Observatoire de la laïcité que préside l'ancien ministre Jean-Louis Bianco. Philippe Richert a défendu le régime spécifique du droit des cultes en Alsace-Moselle. La région, a-t-il estimé, « a su trouver la voie de la modération [...] et un modèle alsacien de la laïcité ». Celui-ci « préserve la concorde civile contre tous les risques de repli et d'éclatement du corps social ». Philippe Richert a notamment jugé que le droit local des cultes permettait aux collectivités locales « d'agir en toute légalité et transparence » pour appuyer les cultes et autorisait « à entretenir un dialogue permanent avec les représentants des cultes ».